



**Décisions et Résolutions adoptées
à la 128^e session (extraordinaire) du
Conseil international du Café**

28 octobre 2020

Ouverture de la 128^e session (extraordinaire) du Conseil

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour	2
Point 2 : Voix pour l'année caféière 2020/21	3
Point 3 : Pouvoirs.....	3
Point 4 : Bureaux : président et vice-président du Conseil.....	3
Point 5 : Projet de budget administratif pour 2020/21	4
Point 6 : Rapport sur le Programme des activités	12
Point 7 : Groupe de travail public-privé sur le café (GTPPC) et Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux – Communiqué.....	14
Point 8 : Rapport-phare de l'OIC : Rapport sur la mise en valeur du café 2020	14
Point 9 : Bureaux et comités.....	15
Point 10 : Prochaines réunions.....	16
Point 11 : Questions diverses.....	16
Point 12 : Clôture de la session	16

1. Son Excellence M. Iman Pambagyo (Indonésie) a ouvert et présidé la première partie de la 128^e session spéciale du Conseil international du Café, qui s'est tenue le 28 octobre 2020. En raison des restrictions liées à la distanciation sociale, la session du Conseil s'est déroulée en ligne au moyen de la plate-forme Zoom. Le Président a noté que le Secrétariat avait choisi d'utiliser Zoom pour permettre l'interprétation dans les langues officielles de l'OIC, à savoir l'anglais, l'espagnol, le français et le portugais.

2. Le Président du Conseil a ouvert le Conseil en souhaitant la bienvenue à tous les Membres ; il a ensuite invité le Directeur exécutif à prononcer son discours d'ouverture.

3. Le Directeur exécutif a prononcé son discours d'ouverture. Il a souligné que la collaboration était le seul moyen de réussir pendant la crise découlant de la pandémie de covid-19. Il a invité tout le monde à rechercher des solutions communes et a noté que les préoccupations concernant la structure et le système de gouvernance de l'Organisation devraient être traitées dans le Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord. Il a exprimé sa satisfaction quant au fait que le Royaume-Uni rejoindra l'OIC à compter du 1^{er} janvier 2021, ce qui entraînera l'addition d'un nouveau Membre clé et apportera davantage de ressources à l'Organisation. Il a souligné l'importance des travaux du Groupe de travail public-privé sur le café (GTPPC) et le fait que le Programme des Nations Unies pour le développement a demandé à participer aux volets techniques. L'édition 2020 du Rapport sur la mise en valeur du café et la base de données statistiques de l'OIC seront lancés dans un avenir proche. Il a noté que les réductions budgétaires auront un impact sur le personnel et, par conséquent, sur la prestation des services. Pendant l'année caféière 2020/21, l'OIC ne fonctionnera qu'avec neuf membres de personnel, à titre de mesure d'urgence, mais cette situation n'est pas viable à long terme. L'OIC est un interlocuteur important dans le domaine du développement et les Membres ne doivent pas permettre que cette Organisation soit détruite. Il a invité les États membres à réfléchir longuement et sérieusement aux conséquences de la disparition de l'OIC. S'il présente un front divisé au monde extérieur, le secteur du café risque de perdre le soutien de partenaires clés des secteurs public et privé. Les Membres doivent réfléchir à long terme et préserver les liens au sein de l'OIC. Il s'est déclaré convaincu qu'un esprit de responsabilité et de solidarité prévaudra et que la session se terminera avec succès.

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

4. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document [ICC-128-0 Rev. 1](#).

5. Le Chef des opérations a informé le Conseil que, conformément à l'article 11 de l'Accord de 2007, le quorum pour la tenue de la 128^e session (extraordinaire) du Conseil international du Café était atteint.

6. Le Conseil a adopté l'ordre du jour.

Point 2 : Voix pour l'année caféière 2020/21

7. Le Chef des opérations a fait un rapport sur le document [ICC-128-1](#), et a expliqué les tableaux 1, 2, 3 et 4. Seuls les Membres qui se conforment aux règlements applicables en matière de paiement des cotisations seront autorisés à voter lors de la session du Conseil.

8. Le Conseil a approuvé le document [ICC-128-1](#) sur la redistribution des voix pour l'année caféière 2020/21.

Point 3 : Pouvoirs

9. Le Chef des opérations a déclaré que les pouvoirs reçus étaient en bonne et due forme ; il a noté que le Secrétariat publierait la liste des délégués présents à une date ultérieure.

10. Le Conseil a approuvé les pouvoirs de la 128^e session (extraordinaire) du Conseil international du Café.¹

Point 4 : Bureaux : président et vice-président du Conseil

11. Conformément à l'article 10 de l'Accord de 2007, le président et le vice-président du Conseil pour l'année caféière 2020/21 doivent être élus parmi les représentants des Membres importateurs et des Membres exportateurs, respectivement.

12. Le Président du Conseil pour l'année caféière 2019/20, S.E. M. Iman Pambagyo (Indonésie), a rappelé au Conseil les règles relatives à l'élection du président et du vice-président du Conseil pour l'année caféière 2020/21.

¹ Ultérieurement diffusé sous la cote ICC-128-7.

13. Le porte-parole des Membres importateurs, le délégué de l'Union européenne, a nommé M. John Muldowney, de l'UE-Irlande, avec l'approbation de tous les Membres importateurs, comme Président du Conseil pour l'année caféière 2020/21.

14. Le porte-parole des Membres exportateurs, le délégué du Brésil, a nommé S.E. l'Ambassadeur Iván Romero-Martínez (Honduras), avec l'approbation de tous les Membres exportateurs, comme Vice-Président du Conseil pour l'année caféière 2020/21.

15. Le Président du Conseil pour l'année caféière 2020/21 a fait une déclaration.

16. Le Vice-Président du Conseil pour l'année caféière 2020/21 a fait une déclaration.

17. Le nouveau Président, M. John Muldowney, a présidé le reste de la réunion.

18. Le Conseil a approuvé l'élection du Président et du Vice-Président du Conseil pour l'année caféière 2020/21.

Point 5 : Projet de budget administratif pour 2020/21

Rapport au Conseil du Petit groupe de travail de haut niveau

19. Le Président du Petit groupe de travail de haut niveau sur les questions budgétaires a présenté son rapport au Conseil. Le Conseil a créé ce groupe de travail en septembre 2020 parce que certains Membres avaient demandé des réductions substantielles de leurs cotisations pour l'année caféière 2020/21, principalement en raison de l'impact de la pandémie de covid-19. La création par le Conseil du Petit groupe de travail sur les questions budgétaires témoignait clairement de la volonté de tous les Membres de l'OIC de traiter les questions soulevées.

20. Le Président du Groupe de travail a noté qu'un des principes directeurs des travaux du groupe était que les Membres devaient être traités sur un pied d'égalité en vertu des dispositions de l'Accord international sur le Café. Ses principales tâches sont :

- D'examiner les demandes de réduction des cotisations.
- D'examiner différents scénarios de réduction budgétaire, à la lumière des demandes de réduction de 50% des cotisations reçues de plusieurs Membres.
- De proposer un projet de budget de l'OIC pour l'année caféière 2020/21.

21. À tout moment, le Groupe de travail a cherché à trouver un équilibre de réductions claires et raisonnables permettant à l'Organisation de remplir pleinement ses fonctions essentielles.

22. La composition du Groupe de travail, telle qu'approuvée par le Conseil, est de huit Membres exportateurs, de quatre Membres importateurs et du Président et du Vice-Président du Comité des finances et de l'administration. Les porte-parole des Membres exportateurs et importateurs ont consulté leurs groupes respectifs et informé leurs représentants au sein du Groupe de travail. Le Groupe de travail est composé de :

- **Membres exportateurs** : Colombie, Côte d'Ivoire, Honduras, Indonésie, Kenya, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Togo et Viet Nam.
- **Membres importateurs** : Fédération de Russie, Japon, Suisse et Union européenne.

23. Le mandat du Groupe de travail (document SHLWG-2/20) ne couvre que le budget pour 2020/21. Par conséquent, le Groupe de travail n'a pas discuté des demandes relatives aux arriérés de contributions de l'année caféière 2019/20 et des années antérieures. Les contributions pour ces années avaient été approuvées par le Conseil. Toute demande de changement doit d'abord être soumise au Comité des finances et de l'administration, qui peut ensuite faire des recommandations au Conseil.

24. Pour cette raison, le Groupe de travail n'a pas examiné les demandes de réduction de la Bolivie et du Malawi. Ces deux Membres ont été temporairement suspendus en vertu des dispositions de la Résolution 470 et sont donc exclus du barème des cotisations pour 2020/21. Leurs demandes devraient être traitées par le Comité des finances et de l'administration. La tâche du Groupe de travail était d'évaluer les demandes de réduction des cotisations pour l'année caféière 2020/21 faites par le second groupe, qui est composé du Salvador, de l'Éthiopie, du Kenya, du Népal, de la Tanzanie, de l'Ouganda et du Viet Nam. Ces sept Membres ont été rejoints par le Nicaragua pendant la semaine de la session extraordinaire du Conseil.

25. L'ancien Président a expliqué l'impact d'une réduction budgétaire de 50%, comme demandé par ces huit Membres. Si les cotisations de chaque Membre étaient réduites d'au moins 50%, l'impact global sur les contributions totales serait de 58,4%. Cette disparité a trois causes :

- Dix Membres, neuf exportateurs et un importateur, ont été exclus du calcul en raison de leur suspension temporaire en vertu des dispositions de la Résolution 470. Leurs voix ont été redistribuées entre les Membres restants ;
- Deux Membres (Guatemala et Paraguay) se sont retirés en 2019/20. Leurs voix ont été redistribuées entre les Membres exportateurs restants ;
- Les parts des Membres dans les exportations ou importations totales ont changé par rapport à l'année précédente (voir "Base de la répartition initiale des voix en 2020/21", diffusé par le Secrétariat sous la cote [ED-2343/20](#)). Ce document reflète le fait que les parts des Membres dans le commerce international du café ont changé au fil du temps et, par conséquent, leur part du budget de l'OIC a également changé.

26. Le Président du Groupe de travail a déclaré que le Groupe de travail avait étudié attentivement l'impact de ce scénario de réduction de 50%. Les membres du Groupe de travail ont exprimé leur profonde inquiétude quant à l'impact des importantes réductions requises sur le personnel de l'Organisation. La plupart des coupes devraient inévitablement provenir du personnel. L'Organisation se retrouverait avec un personnel extrêmement réduit ou il faudrait procéder à des réductions de traitement de plus de 50%, ce qui créerait de graves problèmes juridiques et contractuels et nuirait au moral du personnel.

27. Le Groupe de travail était prêt à faire preuve de souplesse et à examiner des réductions très douloureuses. Cependant, les délégués ont convenu que ce scénario de 50% était trop drastique et non viable. Les membres ont constaté qu'il était nécessaire de trouver un compromis qui permettrait à l'Organisation de continuer à remplir ses fonctions essentielles tout en accordant un allègement significatif aux Membres qui ont demandé des réductions.

28. Outre les scénarios de réduction des cotisations basés sur les dispositions de l'Accord, le Groupe de travail a également évalué avec soin une proposition du Viet Nam d'employer des critères différents pour répartir les contributions. En particulier, le Viet Nam a proposé que les cotisations de tous les Membres soient réduites du même pourcentage, indépendamment des dispositions de l'Accord de 2007.

29. L'avis des conseillers juridiques de l'Organisation était qu'une telle dérogation au texte de l'Accord pouvait se justifier dans une situation d'urgence et pour une durée déterminée.

30. Cependant, le Groupe de travail a écarté cette approche car elle représenterait une rupture avec les dispositions de l'Accord international sur le Café. En outre, elle créerait des "gagnants" et des "perdants", comme mentionné dans le mémoire juridique.

31. Le Président a noté qu'un Membre lui avait écrit pour demander que cette réunion soit reportée, afin que le budget puisse être soumis au Comité des finances et de l'administration puis, avec un préavis de trente jours, au Conseil. En réponse, le Président a indiqué que le mandat du Groupe de travail, tel qu'approuvé par le Conseil, soutenait la procédure adoptée. L'échange de communications a été diffusé sous la référence [ED-2343/20](#). En outre, le Groupe de travail sur la révision de l'Accord est le forum approprié pour que tous les Membres débattent des changements dans les modes de fonctionnement et les objectifs de l'OIC, allant des moyens de déterminer les contributions mises en recouvrement aux droits des membres du personnel en vertu des Statuts et Règlement du personnel.

32. De nombreux Membres ont approuvé le budget proposé qui tient compte de l'équilibre entre les réductions et la capacité de l'Organisation à remplir pleinement ses fonctions essentielles. Ils ont également souligné la nécessité d'un versement immédiat des arriérés par les Membres qui n'ont pas entièrement versé leurs contributions.

33. Le délégué du Nicaragua a demandé que le Secrétariat prépare un calcul et une explication détaillés de la manière dont la répartition des voix et des cotisations pour l'année caféière 2020/21 a été déterminée.

34. Le Directeur exécutif a indiqué qu'une explication détaillée de la répartition des voix pour l'année 2020/21 serait fournie au Nicaragua, bien que la base de la répartition initiale ait été publiée dans le document [ED-2343/20](#).

35. Plusieurs Membres ont souligné la nécessité d'allouer davantage de ressources aux services linguistiques.

36. Le Directeur exécutif a reconnu l'importance des services linguistiques dans le lien qui attache les Membres à l'Organisation. Il a proposé que la contribution au prorata

qui sera reçue du Royaume-Uni lors de son adhésion en janvier 2021 soit principalement affectée à ce poste du budget.

37. La proposition du Directeur exécutif a été approuvée par les Membres.

Projet de budget administratif pour 2020/21

38. Le Chef du Service financier et administratif a présenté au Conseil le scénario budgétaire contenu dans le rapport FA-231/20 Rev. 5, tel que recommandé par le Petit groupe de travail de haut niveau. Le rapport contient une série de réductions par rapport au budget 2019/20 visant à répondre aux préoccupations des Membres qui ont demandé des réductions, tout en cherchant à préserver les fonctions essentielles de l'OIC.

39. Les coupes budgétaires par rapport à 2019/20 sont les suivantes (en pourcentage) : 25,8% pour le personnel ; 15,8% pour les locaux ; et 48,6% pour les autres coûts. Le total des dépenses nettes s'élève à £1 864 000, soit une réduction de £722 000 par rapport à l'année précédente, ce qui représente une diminution de 28 %. Des réductions de coûts importantes dans les autres postes ont été effectuées dans les services linguistiques, (£82 000) les voyages, qui ont été réduits de 54 000 £ à zéro, et une réduction de £31 000 a été effectuée dans le programme des activités.

40. En ce qui concerne les effectifs, sur les quatorze postes du tableau des effectifs figurant à l'annexe II du projet de budget, cinq resteront totalement ou partiellement vacants pendant l'année cafetière 2020/21. Trois de ces postes se trouvent dans la Division des opérations, qui est responsable de l'exécution du Programme des activités. Une réduction de personnel de cette ampleur a inévitablement des conséquences sur l'exécution de ces tâches. Le Chef du Service financier et administratif a également souligné que les coûts présentés n'étaient pas représentatifs d'un tableau des effectifs complet. Les économies sont envisagées grâce à des licenciements, aux postes laissés vacants et à l'embauche d'un collaborateur sous contrat de service à court terme.

41. Le Chef du Service financier et administratif a expliqué qu'il y avait trois sources principales d'économies dans les coûts de personnel : a) 3 postes seraient maintenus vacants tout au long de l'année et 2 postes seraient maintenus partiellement vacants ; b) le personnel a accepté de réduire volontairement les contributions au Fonds de prévoyance à 7,9% ; c) le personnel a également accepté de geler volontairement les nouveaux barèmes de traitement et du Fonds de prévoyance, ainsi que les augmentations

d'échelon. En tenant compte de toutes les réductions d'urgence, les dépenses de personnel dans la Rev. 5 s'élèvent à £1 325 500, soit une réduction de £461 500 (26%) par rapport au budget de l'année précédente.

42. Les dépenses nettes des autres postes, à l'exclusion des locaux, s'élèvent à £209 000, soit une réduction de £198 000 (49%) par rapport au budget de l'année précédente. Des réductions significatives des coûts ont été effectuées dans les services linguistiques (£82 000) ; les voyages, qui ont été réduits de £54 000 à zéro ; et une réduction de £31 000 a été effectuée dans le programme des activités.

43. Le Chef du Service financier et administratif a indiqué que les mouvements du Fonds de réserve, basés sur les rapports financiers vérifiés, sont indiqués dans l'annexe VI du rapport. Le document ne contient pas le tableau habituel sur les soldes nets du Fonds de réserve, suite aux remarques de plusieurs Membres qui ont déclaré que ce tableau n'était pas facile à interpréter. Étant donné le temps limité disponible pour la révision depuis le dernier Conseil, il a été décidé de ne pas présenter ce tableau dans la Rev 5. Le Secrétariat s'efforcera de préparer une version plus conviviale des informations, reflétant les opinions constructives des Membres.

44. Le Chef du Service financier et administratif a indiqué que le coût de liquidation estimé au 30 septembre 2020 (voir la page 6 du rapport) était de £1 523 000 (contre £1 818 000 au 30 septembre 2019). Cette baisse est due à une démission et au reclassement de postes au cours de l'exercice 2019/20, à la démission d'un membre du personnel avec effet à compter de novembre 2020, et aux économies réalisées grâce aux politiques de recrutement adoptées et aux modifications du tableau des effectifs.

45. Le Chef du Service financier et administratif a conclu que, compte tenu de toutes les réductions de la Rév. 5 du budget, le total des contributions est de £1 884 000 et que la contribution par voix passerait de £1 304 à £942 soit une réduction de 27,8% par rapport à l'année précédente et de 37% par rapport à 2016/17, en raison de la mise en œuvre de mesures de réduction des coûts et de l'application de la Résolution 470. Les recettes provenant de sources externes, telles que les intérêts, les services de comptabilité et les abonnements aux bases de données statistiques, sont estimées à £26 000. Les recettes totales seront donc de £1 910 000.

46. Le Directeur exécutif a souligné que ce budget est douloureux pour l'Organisation. Il implique des réductions importantes dans tous les postes et ce budget

ne plaira pas à tout le monde, ni à ceux qui demandent des réductions plus importantes de leurs cotisations ni à ceux qui pensent que la capacité de l'Organisation à remplir son mandat est compromise.

47. Le Directeur exécutif a poursuivi en disant que le Secrétariat avait essayé d'examiner tous les domaines où des réductions étaient possibles. Parmi les économies possibles étudiées figurait la possibilité de réduire les traitements. Cette approche a des implications juridiques extrêmement complexes, outre le fait que le personnel risquait de perdre sa motivation et de chercher un autre emploi. Il y a quelques semaines seulement, il a reçu la lettre de démission d'un membre du personnel estimé. Dans cette lettre, le fonctionnaire mentionnait que "l'incertitude persistante concernant la situation financière" était un facteur clé dans sa décision de quitter l'Organisation. Après avoir attentivement étudié la situation, le Groupe de travail a conclu que la réduction des traitements n'était pas viable et a écarté cette possibilité. Malgré cela, l'impact sur le personnel est important. Les dépenses de personnel diminuent de £462 000.

48. Le Directeur exécutif a présenté le document [WP-Council 312/20](#), qui montre les cotisations individuelles des Membres en fonction de la cotisation par voix de £942 prévue dans la révision 5 du budget. Bien que la réduction globale des contributions soit de 27,8%, les montants individuels des Membres varient. Cette variation s'explique principalement par le fait que les parts des Membres dans le commerce total du café changent au fil du temps, et donc que leurs parts de voix et de contributions ont également changé, mais aussi par le résultat de la suspension temporaire des cotisations en vertu des dispositions de la Résolution 470.

49. Le Directeur exécutif a souligné qu'en dessous du chiffre proposé de £1 884 000 pour le total des contributions, il pensait que l'Organisation perdrait son efficacité et serait dans l'incapacité de rendre les services que les Membres attendent d'elle. Les Membres devaient également garder à l'esprit que cette réduction s'ajoutait à une réduction substantielle en 2018/19, suite au retrait des États-Unis de l'Organisation. Les contributions proposées pour 2020/21 sont inférieures de 36% à celles de 2017/18.

50. De l'avis du Directeur exécutif, ce niveau de dépenses ne peut être maintenu qu'à titre temporaire, comme un budget de survie qui servirait de pont pour surmonter les difficultés à court terme. Cependant, les sacrifices consentis dans des domaines clés, tels que l'analyse économique, le développement de projets, la collecte de fonds, les partenariats avec les donateurs et le monde universitaire, la traduction, l'interprétation,

les réunions physiques et les voyages, ne peuvent être maintenus plus d'un an. Si les Membres ne sont pas prêts à faire face à des augmentations importantes en 2021/22 ou s'ils estiment que des réductions allant au-delà de cette proposition sont nécessaires de façon permanente, ils devront alors repenser toute la nature de l'OIC.

51. Le Directeur exécutif a fait savoir qu'il avait reçu la veille une communication de la Tanzanie, l'un des Membres qui avait demandé une réduction de ses cotisations. La Tanzanie a déclaré qu'elle ne pouvait pas assister à la session du Conseil en raison de la tenue d'élections dans son pays. En ce qui concerne ses contributions, la Tanzanie a réaffirmé son souhait d'une réduction de 50% des contributions par rapport à 2019/20.

52. De nombreux délégués ont exprimé leur satisfaction pour le travail du Secrétariat qui a présenté divers scénarios budgétaires prenant en compte les demandes de réduction faites par certains Membres et analysant la viabilité du fonctionnement de l'OIC. Ils se sont mis d'accord sur le projet de budget figurant dans le document FA-231/20 Rev. 5. Ils ont également souligné la solidarité de tous les Membres dans la situation difficile à laquelle l'Organisation est confrontée en 2020/21.

53. Le délégué du Viet Nam a souligné que la pandémie de coronavirus a créé une situation sans précédent, notamment en ce qui concerne la collecte des cotisations auprès du secteur privé, qui est la source du paiement des cotisations à l'OIC. Le Viet Nam a envoyé quatre lettres au Secrétariat pour demander des réductions de ses contributions aux budgets 2019/20 et 2020/21. Le Viet Nam considère que la meilleure façon de procéder est de réduire les contributions de tous les Membres d'un pourcentage égal. La délégation vietnamienne est d'accord avec le budget, mais s'oppose à la manière dont les contributions sont calculées.

54. Le Directeur exécutif a indiqué que le Secrétariat a dûment distribué aux Membres les quatre communications envoyées par le Viet Nam demandant des réductions de ses contributions pour les budgets 2019/20 et 2020/21. Un moyen possible de progresser serait que le Viet Nam propose un plan de versements au Comité des finances et de l'administration, afin d'alléger la pression à court terme sur ses finances.

55. En ce qui concerne le document FA-231/20 Rev. 5, la déléguée du Kenya a fait remarquer que les dates figurant dans l'en-tête de la deuxième page du tableau C sont incorrectes et a demandé que des notes explicatives soient ajoutées au tableau des effectifs de l'annexe II afin de refléter les vacances de postes spécifiques. En outre, elle a demandé le rétablissement du tableau sur les soldes nets du Fonds de réserve.

56. Le Directeur exécutif a remercié la déléguée du Kenya d'avoir signalé l'erreur typographique dans le tableau C, qui sera corrigée. Un tableau des effectifs révisé sera publié avec les notes de bas de page demandées. En ce qui concerne le tableau sur les soldes nets du Fonds de réserve, le Chef du Service financier et administratif a expliqué précédemment que plusieurs Membres avaient fait remarquer que ce tableau n'était pas facile à interpréter et que le Secrétariat en préparait donc une version plus conviviale.

57. Le délégué de l'Ouganda a proposé de transférer £22 000 du budget des locaux sur celui du programme des activités.

58. Le Président a résumé la situation comme suit : le Conseil est parvenu à un consensus sur l'adoption du budget figurant dans le document FA-231/20 Rev. 5, sous réserve de la réaffectation de £22 000 du poste "Frais de rénovation pour déménagement dans nouveaux locaux" au Programme des activités. Le Conseil a également pris note de l'objection soulevée par le Viet Nam à la proposition de répartition des cotisations entre les Membres.

59. Le Conseil a approuvé le budget pour 2020/21², avec le transfert de £22 000 au Programme des activités.

Point 6: Rapport sur le Programme des activités 2020/21

60. Le Chef des opérations a présenté un résumé du document [FA-255/20 Rev. 1](#), qui contient le Programme des activités pour l'année caféière 2020/21, basé sur les ressources disponibles dans la Rev 5 du projet de budget administratif de l'OIC pour 2020/21. Il a souligné que ces activités sont liées aux fonctions obligatoires de l'OIC en vertu de l'Accord international de 2007 sur le Café ; elles sont également liées à la mise en œuvre du plan d'action quinquennal de l'OIC pour 2017-2021 ([ICC-120-11](#)), ainsi qu'aux décisions adoptées par le Conseil international du Café, notamment la Résolution 465 sur le niveau des prix du café et les activités liées aux travaux du Groupe de travail public-privé sur le café (GTPPC). Le Programme des activités pour 2020/21 met l'accent sur le soutien aux Membres dans l'évaluation, l'analyse et l'atténuation de l'impact dramatique de la pandémie de covid-19 sur le secteur du café. Les autres éléments importants du Programme des activités pour 2020/21 sont la campagne pour la jeunesse (La nouvelle génération du café) et autres activités de base.

² Ultérieurement diffusé sous la cote [ICC-128-4](#).

61. Le Chef des opérations a souligné que le montant alloué au Programme des activités dans le budget administratif de l'OIC est constitué de ressources supplémentaires, essentiellement des fonds pour les services de conseil destinés à compléter les travaux de la Division des opérations de l'OIC. Le budget global pour l'exécution des activités de l'Organisation comprend le personnel de la Division des opérations, une partie des frais généraux de l'OIC, une partie des autres dépenses de personnel (cabinet du Directeur exécutif et autres membres du personnel de l'OIC contribuant à la réalisation du Programme des activités), plus le budget pour le Programme des activités lui-même. La somme de tous ces éléments est d'environ 1 million de livres sterling dans le budget pour 2020/21.

62. Le Chef des opérations a également souligné qu'en raison des réductions de personnel et du gel des recrutements, la capacité à mettre en œuvre le Programme des activités, y compris la capacité à identifier et à gérer les consultants externes, serait sérieusement affectée.

63. Les Membres ont pris acte du Programme des activités proposé mais ont exprimé leur inquiétude quant à la réduction du budget global de l'OIC qui a été convenue, car elle affectera la capacité de l'Organisation à mettre en œuvre l'Accord, le Plan d'action quinquennal et le Programme des activités.

64. Un Membre a suggéré d'augmenter le budget du Programme des activités en transférant £22 000 à partir du poste budgétaire couvrant les éventuels frais de déménagement au cas où l'OIC déménagerait dans des locaux moins onéreux.

65. Le Directeur exécutif a alerté les Membres sur le fait que, bien que réalisable, la réaffectation de fonds proposée créerait des difficultés budgétaires en cas de déménagement dans de nouveaux locaux.

66. Le Conseil a accepté la réaffectation budgétaire proposée.

67. Le Secrétariat a suggéré que les £22 000 en question soient éventuellement alloués pour couvrir les coûts des experts nationaux qui aident à développer des projets de coopération technique. Un Membre n'a pas accepté cette proposition initiale. Le Conseil a confirmé la réaffectation et a suggéré que, par le biais des canaux institutionnels appropriés, le Chef des opérations consulte les Membres intéressés pour analyser et convenir des activités du Programme des activités 2020/21 qui bénéficieront en priorité de l'allocation des fonds supplémentaires.

68. Le Conseil a approuvé le Programme des activités pour 2020/21 figurant dans le document [FA-255/20 Rev. 1](#), avec l'ajout de £22 000 à des activités spécifiques à une date ultérieure.

Point 7 : Groupe de travail public-privé sur le café (GTPPC) et Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux – Communiqué

69. Le Chef des opérations a fait rapport sur le communiqué conjoint révisé préparé par le Groupe de travail public-privé sur le café. Il a noté que la dernière version incorporait les contributions des Membres exportateurs et importateurs de l'OIC et du Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux. Il a noté qu'un point très important avait été ajouté au communiqué et à la feuille de route, à savoir le concept de "revenu prospère". Il a noté que le document [WP-Council 310/20 Rev. 2](#) a été distribué à tous les Membres de l'OIC et aux sherpas du GTPPC et que le Secrétariat n'a reçu aucune objection.

70. Le Président du Conseil a noté qu'il s'agissait d'un moment historique pour le secteur du café, au cours duquel les importateurs et les exportateurs, ainsi que le secteur privé, ont convenu d'une même vision et d'un même objectif pour établir une feuille de route commune. Il a félicité l'OIC et a demandé au Conseil d'approuver le document.

71. Le Conseil a approuvé le communiqué 2020 figurant dans le document [WP-Council 310/20 Rev. 2](#)³.

Point 8 : Rapport-phare de l'OIC : Rapport sur la mise en valeur du café 2020

72. En raison de contraintes de temps, le Président du Conseil a suggéré d'annuler la présentation et de laisser le Conseil prendre note de ce point.

73. Le Conseil a pris note de ce point.

³ Ultérieurement publié sous la cote [ICC-128-5: Communiqué 2020 - Viser la durabilité économique pour un secteur mondial du café inclusif et résilient](#)

Point 9 : Bureaux et comités**Point 9.1 : Présidents, vice-présidents et composition des comités**

74. Le Président du Conseil a demandé au Conseil d'examiner et, le cas échéant, d'approuver la composition des comités et des bureaux pour 2020/21.

75. Les nominations pour les comités et les bureaux ont été présentées au Conseil par les porte-parole des Membres exportateurs et importateurs. Elles étaient les suivantes :

76. Comité des finances et de l'administration (6 Membres exportateurs, 5 Membres importateurs) Président : M. N. N. Narendra (Inde), Vice-Président : à déterminer. Membres exportateurs : Colombie, Côte d'Ivoire, Honduras, Inde, Indonésie et Ouganda. Membres importateurs : Fédération de Russie, Japon, Norvège, Suisse et Union européenne.

77. Comité des projets (8 Membres exportateurs, 3 Membres importateurs) Présidente : Mme Stefanie Küng (Suisse), Vice-Président : S.E. M. Durga Bahadur Subedi (Népal). Membres exportateurs : Burundi, Colombie, Côte d'Ivoire, Népal, Nicaragua, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou et Togo, Membres importateurs : Japon, Suisse et Union européenne.

78. Comité de promotion et de développement des marchés (8 Membres exportateurs, 3 Membres importateurs), Président : M. Corneille Tabalo (République démocratique du Congo), Vice-Président : M. Mario Cerutti (UE-Italie). Membres exportateurs : Colombie, Inde, Indonésie, Kenya, Mexique, Népal, Pérou, République démocratique du Congo Membres importateurs : Fédération de Russie, Japon et Union européenne.

79. Comité des statistiques (8 Membres exportateurs, 3 Membres importateurs), Président : Mme Ina Grohmann (UE-Allemagne), Vice-Président : M. James Kiiru (Kenya). Membres exportateurs : Colombie, El Salvador, Indonésie, Kenya, Mexique, Népal, Papouasie-Nouvelle-Guinée et République démocratique du Congo Membres importateurs : Fédération de Russie, Suisse et Union européenne.

<p>80. Le Conseil a approuvé les présidents et vice-présidents ainsi que la composition des comités pour l'année caféière 2020/21.</p>
--

Point 9.2 : Président et Vice-Président du Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café

81. Le Président du Conseil a invité les porte-parole des Membres exportateurs et importateurs à présenter des candidatures. La nouvelle composition du Groupe restreint du Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café a été présentée au Conseil. Elle est la suivante :

82. Président : M. Aleksander Borisov (Fédération de Russie), Vice-Président : S.E. M. Durga Bahadur Subedi (Népal). Membres exportateurs : Angola, Colombie, Côte d'Ivoire, Nicaragua, Népal et Ouganda. Membres importateurs : Fédération de Russie, Japon, Suisse et Union européenne. Membre de droit : Directeur exécutif. Assisté par : le Président du Comité consultatif du secteur privé et quatre conseillers : en attente de nomination.

<p>83. Le Conseil a élu et approuvé le Président et le Vice-Président du Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café.</p>
--

Point 10 : Prochaines réunions

Point 10.1: Dates des prochaines réunions

84. Le Président du Conseil a annoncé que la prochaine session du Conseil international du Café aurait lieu du lundi 12 au vendredi 16 avril 2021.

85. Le Conseil a pris note de ces dates.

Point 10.2 : Sujets pour les prochaines réunions

86. Le Conseil a pris note de ce point.

Point 11 : Questions diverses

87. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 12 : Clôture de la session

88. Le Président du Conseil a remercié tous les Membres pour leur présence.

89. Le Directeur exécutif a remercié le Président sortant du Conseil pour ses efforts et son dévouement, ainsi que le nouveau Président du Conseil.

90. Le délégué de la Colombie a remercié tous les Membres qui ont accepté un compromis sur le budget.

91. Le délégué du Viet Nam a fait remarquer que son pays n'approuvera le budget qu'une fois que la réduction des contributions du Viet Nam de 25% aura été effectuée. Le Président du Conseil a noté le commentaire du Viet Nam.

92. Le Président du Conseil a prononcé la clôture de la 128^e session du Conseil International du Café.